

Géolocalisation

Reconnaissance

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation

Course :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assumer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Lors des vérifications préliminaires :

- Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ;
- Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).
- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux ne (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : l'organisateur demandera la remise en conformité immédiate,
- 2^{ème} infraction : l'organisateur infligera une peine pécuniaire de 200 € et demandera la remise en conformité immédiate,
- 3^{ème} infraction : le collège des commissaires sportifs prononcera la disqualification du rallye et introduira une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA